



unesco

Diversité
des expressions culturelles

15 IGC

DCE/22/15.IGC/INF.11a
Paris, le 11 janvier 2022
Original : anglais

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL
POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION
DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES**

**Quinzième session
En ligne
8 – 11 Février 2022**

RAPPORT DU TROISIÈME FORUM DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Ce document présente les conclusions de la troisième édition du Forum des organisations de la société civile, qui s'est tenue en ligne le 31 mai 2021. Ces résultats, qui ont été compilés par les participants du Forum, ont été présentés oralement à la Conférence des Parties lors de sa huitième session (1 – 4 juin 2021). Les auteurs sont responsables du choix et de la présentation des faits contenus dans ce document et des opinions qui y sont exprimées. Celles-ci ne reflètent pas nécessairement celles du Secrétariat ou de l'UNESCO et n'engagent en aucun cas l'Organisation.

I. Contexte

Le Forum des organisations de la société civile est un évènement biennal qui offre un cadre interactif, avec un ordre du jour flexible, pour encourager la coordination entre les acteurs de la société civile actifs dans les domaines couverts par la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après « la Convention »). Lors de sa dixième session, le Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles a invité les Parties à la Convention, le Secrétariat et les organisations de la société civile à continuer de développer des mécanismes pour renforcer la participation de la société civile à la mise en œuvre de la Convention, notamment à travers l'organisation d'un forum biennal (Décision 10.IGC 6). L'objectif principal de ce forum est d'offrir une plateforme aux représentants de la société civile afin qu'ils puissent partager leurs expériences, discuter de leurs préoccupations communes, ainsi que formuler des propositions à la Conférence des Parties sur les questions ou problèmes qu'ils considèrent comme prioritaires et qu'ils aimeraient voir reflétés dans le travail des organes directeurs de la Convention. La première édition du Forum des organisations de la société civile a eu lieu le 12 juin 2017 et la deuxième le 3 juin 2019. La troisième édition du Forum s'est tenue en ligne le lundi 31 mai de 12h30 à 17h45 (UTC+2 heures), en amont de la huitième session de la Conférence des Parties (1 – 4 juin 2021).

Suite à un appel de représentants de la société civile pour garantir une plus grande inclusion et un plus grand nombre de participants au Forum, et grâce aux ressources financières supplémentaires fournies par le Secrétariat, l'interprétation simultanée a pu être réalisée en arabe, en anglais, en français et en espagnol pendant les deux séances plénières, et en anglais et en français pendant les séances thématiques. Dans ses échanges avec le Secrétariat avant le Forum, la société civile a reconnu l'importance des ressources que le Secrétariat fournit, notamment l'appui à la conception graphique de la note conceptuelle du Forum en plusieurs langues, et a souligné le manque de moyens de la société civile afin d'assurer un Forum multilingue. Les représentants de la société civile ont également exprimé l'espoir d'inclure ces moyens dans les coûts du Forum pour ses futures éditions.

Cent participants de 90 organisations ont assisté à l'édition 2021 en ligne.

Un rapport contenant les recommandations a été partagé lors de la huitième session de la Conférence des Parties le 2 juin 2021 par Cornelia Dümcke de l'Institut international du théâtre (ITI) et ITI Allemagne.

II. Objectifs et thématiques du Forum

Les principaux objectifs de la troisième édition du Forum des organisations de la société civile étaient les suivants :

- Offrir un espace aux organisations de la société civile et aux professionnels intéressés et/ou intervenant dans les domaines couverts par la Convention de 2005 afin d'échanger sur les défis et les solutions pertinentes pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ;
- Permettre aux représentants de la société civile de formuler des recommandations communes afin d'éclairer les travaux des organes directeurs de la Convention, et en particulier les futures activités du Comité pour la période 2022-2023 ;
- Sensibiliser aux objectifs de la Convention et encourager sa mise en œuvre au sein d'une plus large communauté de représentants de la société civile.

III. L'organisation du Forum

La troisième édition du Forum des organisations de la société civile s'est appuyée sur les enseignements tirés des éditions précédentes du Forum, ainsi que sur les rapports d'activités de la société civile soumis en 2017 et en 2019. Sur la base d'un appel à volontaires lancé pour organiser le forum, grâce à la coordination des organisations de la société civile participant à la quatorzième session du Comité intergouvernemental, et ouvert à un large éventail d'organisations, 16 organisations de la société civile se sont présentées pour soutenir l'organisation du Forum. Davantage d'organisations de la société civile se sont présentées pour participer aux sessions préparatoires sur les sujets du Forum tenues la dernière semaine de mai.

Les 16 organisations qui se sont portées volontaires pour soutenir l'organisation du Forum sont : Arterial Network, Contact Base, Cultural contra conflict, Culture et développement, Culture Funding Watch, Eurovisioni, la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle et ses coalitions membres du Chili, de la France, du Mali, du Mexique et du Portugal, le Conseil international du cinéma, de la télévision et de la communication audiovisuelle, la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des institutions, le Conseil international de la musique et l'Institut international du théâtre.

Dans le cadre des travaux préparatoires, des consultations ont été organisées entre le 17 et le 30 mai 2021 pour lancer les discussions. Compte tenu du large éventail d'activités de la société civile visant à protéger et à promouvoir la diversité des expressions culturelles, ainsi que du temps de discussion limité pendant le Forum, les présentations et les débats ont été axés sur l'élaboration de recommandations concrètes sur les principaux domaines couverts par la Convention. Le groupe de volontaires est arrivé à la conclusion que l'impact de la pandémie de COVID-19 et le défi de l'inclusion devaient être des thèmes de discussion transversaux et a identifié quatre grands domaines thématiques de discussion, à savoir :

- Culture et développement durable ;
- Écosystèmes durables pour les secteurs culturels et créatifs ;
- Participation de la société civile à la gestion et à la mise en œuvre de la Convention de 2005, ainsi qu'aux travaux de ses organes directeurs ;
- Environnement numérique, droits et commerce.

Programme des sessions

1. 12h30-13h30 : Ouverture, présentation des objectifs du Forum et résumé des travaux préparatoires (en plénière) ;
2. 13h45-15h45 : Quatre sessions thématiques parallèles, au cours desquelles les participants ont discuté de sujets divers et ont adopté des recommandations (groupes de travail) ;
3. 16h00-17h45 : Présentation des conclusions des groupes de travail, discussion sur les procédures d'organisation des futures éditions du Forum et adoption des recommandations (plénière).

Discussions de la session

La **session plénière d'ouverture** a été présidée par Laure Gicquel (Coalition française pour la diversité culturelle), qui était présente au Siège de l'UNESCO. Les co-modératrices Silja Fischer (Conseil international de la musique) et Valeria Marcolin (Culture et développement) ont participé en ligne à la session.

- **Groupe de travail I : Culture et développement durable**

La session a été modérée par Claire McGuire (Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques/IFLA). Il y a tout d'abord eu des présentations réalisées par Paige Collins (Freemuse), Ramy Essam (Egypte, IMC Music Rights Champion) et Jordi Pascual (Commission culture des villes et gouvernements locaux unis) au nom de la campagne #culture2030goal. Ananya Bhattacharya (Contact Base) était la rapporteure. Les discussions ont ensuite porté sur des questions telles que la liberté artistique, la liberté d'expression, l'égalité de genre, la cohésion sociale et le bien-être, la reconnaissance de la culture comme quatrième pilier du développement durable.

- **Groupe de travail II : Écosystèmes durables pour les secteurs culturels et créatifs**

La session a été modérée par Pierre Claver Mabiala (Arterial Network) et a débuté par des présentations de Garry Neil (auteur, scientifique, activiste canadien) et de Gabriele Rosana (Directeur politique, Culture Action Europe). Cornelia Dümcke (Institut international du théâtre (ITI) / ITI Allemagne) était la rapporteure. Les discussions qui ont suivi se sont axées autour de problématiques telles que les conditions de travail, la protection sociale, la rémunération et le statut d'emploi des artistes, des créateurs et des professionnels du secteur culturel, qui font l'objet de débats depuis plus de 50 ans.

- **Groupe de travail III : Participation de la société civile au suivi et à la mise en œuvre de la Convention de 2005, ainsi qu'aux travaux de ses organes directeurs**

La session a été modérée par Valeria Marcolin (Culture et développement), Luanda Smith (Creatividad y Cultura Glocal A.C.) et Silja Fischer (Conseil international de la musique). Nathalie Guay (Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle) était la rapporteure. Les discussions ont porté sur l'amélioration du dialogue, au niveau national et régional, avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO ; les mesures visant à soutenir la participation active de la société civile aux travaux des organes directeurs ; les suggestions concernant les espaces et les outils de suivi réguliers pour la mise en œuvre des recommandations issues du Forum des organisations de la société civile et des rapports d'activité de la société civile.

- **Groupe de travail IV : Environnement numérique, droits et commerce**

La session a été modérée par Giacomo Mazzone (Eurovisioni). Laure Gicquel (Coalition française pour la diversité culturelle) était la rapporteure. Les discussions ont porté sur la perturbation de la chaîne de valeur ainsi que de la redistribution inégale des revenus entre les acteurs ; le commerce numérique ; la nécessité pour les organes directeurs de s'assurer que les objectifs de la Convention soient respectés dans les négociations commerciales ; le traitement préférentiel des biens et services dans l'environnement numérique ; les droits numériques et les menaces posées par la fracture numérique quant à l'égalité d'accès à une diversité des expressions culturelles.

La **séance plénière de clôture** a permis aux quatre groupes de travail de présenter le contenu des échanges et de proposer des recommandations, qui ont ensuite été adoptées par tous les participants (voir ci-après). En outre, deux décisions ont été présentées aux participants par un groupe de représentants de la société civile :

a) *Procédure de nomination du groupe de travail en charge d'organiser la quatrième édition du Forum (2023)*

Comme cela a été fait pour les premières et troisièmes éditions du Forum de la société civile en 2017 et en 2021, ainsi que sur la base d'interventions unanimes de la société civile lors de la réunion du Bureau de la quatorzième session du Comité intergouvernemental, les représentants des organisations de la société civile s'accordent sur le principe d'une organisation horizontale du Forum des

organisations de la société civile. Un nouvel appel à volontaires sera lancé, au plus tard huit mois avant la prochaine édition du Forum (2023), par un groupe de travail composé des modérateurs et rapporteurs du Forum de 2021. Cet appel sera ouvert à toutes les organisations de la société civile qui ont été impliquées dans le processus. Sur la base de l'expérience et des enseignements tirés de la troisième édition du Forum en 2021, les organisations qui se seront portées volontaires pour organiser le Forum continueront à mettre en œuvre et à réviser, si nécessaire, l'ensemble des procédures qui seront utilisées lors des prochains forums des organisations de la société civile et à le soumettre au Forum en 2023 pour adoption. Des sessions virtuelles préparatoires régionales seront éventuellement organisées pour réduire les barrières linguistiques et géographiques et pour améliorer la portée du processus. Sur la base des réponses reçues à l'appel à volontaires, la société civile formera et mettra en place un groupe de travail en charge d'organiser la quatrième édition du Forum en 2023. S'il y a plus de candidats que nécessaire, des processus de rotation (ou d'autres formes de processus de sélection non compétitifs) seront mis en place.

b) Coordination de la société civile pour les activités intersessions

Conformément aux résolutions du premier Forum de la société civile, les organisations de la société civile ont renforcé leur coordination permanente pour contribuer aux travaux des organes directeurs de la Convention. Sur la base des résultats effectifs de cette coordination à travers un comité de pilotage informel, les organisations qui ont régulièrement assisté aux sessions de la Conférence des Parties et du Comité intergouvernemental au cours des trois dernières années lanceront, après la huitième Conférence des Parties et avant la quinzième session du Comité intergouvernemental, en février 2022, un appel à manifestation d'intérêt pour contribuer à faciliter et animer la coordination des contributions de la société civile aux travaux des organes directeurs de la Convention jusqu'à la prochaine édition du Forum des organisations de la société civile en 2023. Les membres actuels du comité de pilotage de la coordination globale faciliteront de manière proactive le travail et la présence des organisations de la société civile lors des prochaines sessions de la Conférence des Parties et du Comité intergouvernemental ainsi que les travaux intersessions en restant en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient identifiés.

IV. Recommandations du Forum relatives aux sessions thématiques

a) Groupe de travail I : Culture et développement durable

Recommandations aux Parties :

1. Procéder à une évaluation complète des dommages causés par la pandémie aux droits culturels, avec la participation des gouvernements et de la société civile, afin d'apporter des réponses efficaces ;
2. Renforcer la protection des droits culturels de toutes et tous et des droits des artistes et des travailleurs culturels en tant que professionnels dans les législations nationales et locales et faciliter le soutien juridique.
3. En temps de crise, reconnaître les biens culturels comme des biens essentiels à tous les niveaux de la chaîne de valeur culturelle. Reconnaître ou rétablir le droit des artistes et des producteurs de biens culturels à s'exprimer, à voir leurs biens vendus et rémunérés et le droit du public à consommer des biens culturels, y compris en temps de crise ; encourager la prise de conscience de la société civile sur ses droits culturels, qui doivent être respectés y compris en temps de crise.

4. Reconnaître l'importance du caractère matériel des biens culturels et de l'accessibilité physique du public.
5. Mettre pleinement en œuvre les recommandations contenues dans la publication de l'UNESCO *La culture en crise: guide de politiques pour un secteur créatif résilient*, notamment en ce qui concerne les aides directes et indirectes aux artistes et aux professionnels de la culture et le maintien des engagements en faveur de l'égalité des sexes dans une perspective intersectionnelle, dans tous les secteurs de la culture, ainsi que l'équité économique dans les différentes activités de la chaîne de valeur des industries culturelles et créatives ;
6. Demander instamment l'élimination des mesures coercitives, des restrictions à la mobilité et du blocus entre les États, qui ont un impact sur tous les artistes, et exiger la fin des conflits armés, des sanctions et des actions extraterritoriales qui affectent la culture et les échanges culturels.
7. Encourager le soutien aux programmes culturels visant l'éducation, la participation active, la citoyenneté critique, l'égalité des genres ainsi que l'équité économique.
8. Assurer l'intégration à long terme du secteur de la culture et des industries créatives dans l'action gouvernementale à tous les niveaux, partout, à la fois comme une fin en soi et comme un facteur favorable au développement durable, ne laissant personne et aucune communauté de côté.
9. Placer le bien-être, la solidarité, l'équité économique et la durabilité au centre des politiques publiques à court et à long terme (notamment dans les instruments économiques et les mesures de politique culturelle), des programmes et des projets, et faire de la coopération internationale, y compris des industries culturelles et créatives, un élément central de la construction de communautés plus résilientes.
10. Intégrer explicitement la culture et les industries créatives dans les plans, instruments et mécanismes de rapport (VNR et VLR) dans le programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) qui seront élaborés dans les mois et années à venir.
11. Saisir pleinement l'opportunité de mieux reconstruire, en concevant des politiques publiques qui permettent aux industries culturelles et créatives d'assurer leur rôle de quatrième pilier du développement durable.
12. Ouvrir la voie, au niveau international, à l'inclusion d'un objectif relatif à la culture dans le débat international sur le développement durable après 2030, sur la base des éléments recueillis par l'intermédiaire de l'UNESCO, des autorités régionales, nationales et locales, de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé.

Recommandation à l'UNESCO :

1. Créer des opportunités pour que la société civile puisse contribuer à la planification et à la mise en œuvre de la conférence Mondiacult qui se tiendra au Mexique en 2022.

Recommandations à toutes les parties prenantes :

1. Au niveau mondial, des ressources appropriées et des mécanismes de collaboration internationale, y compris la coopération culturelle, sont indispensables et devraient reconnaître les obstacles existants tels que les frontières fermées et chercher à les surmonter.

2. Reconnaître que la participation culturelle, une vie culturelle dynamique et inclusive dans les communautés et l'accès à la culture représentent une condition préalable à la réalisation de tous les objectifs de développement durable, en respectant les principes d'action du préambule de la Convention de 2005.

b) Groupe de travail II : Écosystèmes durables dans les secteurs culturels et créatifs

Recommandations aux Parties :

1. Établir un cadre conceptuel pour le soutien des professionnels de l'art et de la culture. La compréhension des « écosystèmes durables dans les secteurs culturels et créatifs » comprend différentes perspectives et nécessite en général une élaboration conceptuelle plus approfondie et un travail supplémentaire sur la compréhension du terme.
2. Il est temps de redéfinir/réinterpréter le « statut de l'artiste » dans le contexte de nouveaux cadres politiques et juridiques et de professions nouvelles ou transformées au sein des secteurs culturels et créatifs. Il faut mieux comprendre la transformation du statut de l'artiste en un statut de travailleur culturel/entrepreneur culturel en fonction de la réalité de la pratique des différents professionnels artistiques et culturels.
3. Inclure fortement la culture dans les plans de redressement des pays après la pandémie de COVID-19 et mettre en œuvre des mesures de soutien ciblées à différents niveaux :
 - i. mesures/programmes de soutien au secteur ou aux sous-secteurs,
 - ii. mesures/programmes de soutien aux professionnels individuels travaillant dans le secteur, en particulier les indépendants,
 - iii. investissements dans les technologies émergentes.
4. Faire un meilleur usage des « leçons tirées » de la crise actuelle avec de nouvelles solutions politiques.
5. Les modèles de financement inclusifs et les nouveaux cadres institutionnels devraient être mieux communiqués dans l'intérêt de la diversité des expressions culturelles.
6. Il est urgent de recourir à l'expertise de la société civile dans tous les domaines où les organisations de la société civile sont actives dans les processus de mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO de 2005 et peuvent compléter les interventions que l'État et le secteur privé ne peuvent pas accomplir.

c) Groupe de travail III : Participation de la société civile à la mise en œuvre de la Convention

Recommandations aux Parties :

1. Soutenir la mise en œuvre de la Convention de 2005 et la participation des organisations de la société civile aux niveaux local et régional, notamment en développant des programmes permanents d'information, de formation et des plateformes de mise en réseau pour soutenir des processus plus structurants au sein des organisations de la société civile et avec les parties.
2. Évaluer la possibilité de créer un label pour le soutien et la reconnaissance des projets au niveau local qui vise à la mise en œuvre de la Convention.

Recommandations aux Parties et au Secrétariat :

1. Concernant le Fond international pour la diversité culturelle (FIDC) :
 - Renouveler les partenariats actuellement fragmentés et les fédérer sous différents domaines de soutien.
 - Soutenir le travail aux niveaux national et régional dans les programmes en cours.
 - Mener des projets pilotes permettant d'expérimenter des modes de fonctionnement par rapport à la convention, et/ou des schémas de projets à petite et grande échelle.
 - Soutenir les investissements de la société civile pour la promotion et la connaissance de la société civile sur le terrain.
 - Soutenir la mobilité sud/sud pour le développement de projets de coopération.
 - Soutenir la participation des organisations de la société civile aux sessions des organes directeurs de la Convention.
 - Travailler avec les commissions nationales pour mettre en place des programmes de soutien aux organisations souhaitant soumettre un projet au FIDC, afin de fournir davantage d'informations sur le FIDC et le processus de sélection et de surmonter la barrière linguistique.
 - Mettre en place des mécanismes de suivi des projets soutenus pendant leur mise en œuvre et jusqu'à deux ans après leur achèvement.
2. Reconnaître que la société civile dispose de ressources limitées pour établir des rapports d'activité, pour organiser des forums tels que celui-ci. Il faut en tenir compte, d'autant plus qu'il n'existe pas de mécanisme formel de retour d'information.
3. Impliquer la société civile dans la recherche et l'analyse sur elle-même, y compris le chapitre sur la société civile dans le rapport global, sur la base d'appels à manifestation d'intérêt.
4. Accorder une attention accrue au travail des minorités et des peuples autochtones dans la mise en œuvre de la convention, notamment celui des organisations des peuples autochtones et explorer les relations entre la convention de 2005 et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
5. Mettre à disposition une base de données des organisations de la société civile qui ont un statut d'observateur auprès des organes directeurs, qui participent aux rapports quadriennaux ou qui sont bénéficiaires du FIDC, afin que ces organisations, entre autres, puissent mieux communiquer et développer des synergies.

Recommandations au Comité :

1. Associer la société civile dans l'effort toujours important pour obtenir une ratification plus large de la Convention.
2. Concernant l'étude de faisabilité proposée sur un nouveau mécanisme de coopération avec le secteur privé et la proposition de nouveaux partenariats avec les institutions culturelles, tenir compte du fait que ces segments sont déjà représentés par les organisations de la société civile qui participent aux organes de la Convention. Si nécessaire, les Parties pourraient envisager de revoir ou de clarifier la définition de la société civile dans les directives opérationnelles se rapportant à l'Article 11 afin d'éviter toute confusion et de prendre en compte les évolutions depuis son adoption.

d) Groupe de travail IV : Environnement numérique, droits et commerce

Recommandations aux Parties :

1. Environnement numérique et droits :
 - Prendre note des meilleures pratiques observées par la société civile lors de la mise en œuvre des feuilles de route.
 - Utiliser davantage les indicateurs de l'UNESCO sur l'universalité de l'internet pour garantir un accès significatif au contenu culturel.
 - Travailler à la mise en œuvre du concept de découvrabilité en ligne des contenus culturels tout en développant les feuilles de route nationales pour la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique.
 - Inviter le Secrétariat de l'UNESCO à faire part à l'Union internationale des télécommunications (UIT - agence spécialisée des Nations Unies, « Engagée à connecter et à assurer l'égalité d'accès et d'utilisation des TIC pour tous ») de sa profonde préoccupation concernant la fracture numérique, et inviter l'UNESCO à poursuivre sa collaboration avec l'UIT, le Groupe de haut niveau des Nations Unies sur la coopération numérique et les autres forums et parties prenantes concernés.
 - Assurer la disponibilité des données sur la culture à l'ère numérique en adoptant des mesures sur la transparence des données, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route.
2. Commerce :
 - Rédiger des directives opérationnelles sur le commerce afin de s'assurer que les principes de la Convention soient pris en compte dans les négociations commerciales menées par les Parties et de garantir l'exemption culturelle.
 - Inviter l'UNESCO et sa Directrice générale à aider les Parties dans leurs efforts pour mettre en œuvre l'article 21 afin d'être plus actifs dans les débats sur le commerce numérique ayant lieu actuellement dans d'autres forums internationaux.
 - Consulter la société civile pour assurer la mise en œuvre de l'engagement de traitement préférentiel de l'article 16 et encourager les Parties à rendre compte des mesures relatives au traitement préférentiel dans leurs rapports quadriennaux.

Nous remercions le Secrétariat pour le soutien et les conseils reçus pour créer une plateforme efficace. Ce troisième Forum nous a permis de partager des expériences, de formuler des recommandations communes pour éclairer les travaux des organes directeurs de la Convention, et en particulier les futures activités du Comité pour la période 2022-2023.

ANNEXE

Information additionnelle sur la troisième édition du Forum de la Société Civile

1. La liste complète des participants peut être consultée ici :
https://en.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/provisional_list_of_participants_final.pdf
2. La note conceptuelle complète de la troisième édition du Forum de la société civile peut être consultée ici :
 - Anglais : https://en.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/civil-society_forum_2021_en.pdf
 - Arabe : https://en.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/civil-society_forum_2021_ar.pdf
 - Espagnol :
https://en.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/2021_forum_concept_note_and_agenda_es.pdf
 - Français :
https://en.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/civil_society_forum_2021_fr.pdf